

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALDe la commune **CORMEILLES**Séance du **31 mars 2017**

Nombre de conseillers

- en exercice

11

L'an deux mille dix sept, le 31 mars à 18 heures 30.

- présents

11

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie TALLON.

- votants

7

- absents

4

- exclus

0Etaient présents : **MM.**

Roussel, Judrin, Labeau, Dufossé, Tallon Philippe, Desjardins, Tallon J, De Saint Aubert, Traulle, Tourain

Date de convocation :

22 mars 2017

Date d'affichage :

01 avril 2017

M. Raymond a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

parc éolien

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 17 mars 2017 pour le projet éolien de la société Nordex France sous la présidence de Monsieur Eric De Saint Aubert. Monsieur de Saint aubert informe le conseil municipal qu'il pourrait être éventuellement concerné par ce projet. Le conseil décide d'annuler sa délibération du 17 mars et de délibérer à nouveau.

Madame Estelle Roussel, Monsieur Jean-Marie Tallon, Maire de Cormeilles, Monsieur eric De Saint Aubert et Monsieur Jérémie Tallon, concernés par le projet éolien de la société NORDEX France quittent la salle et ne prennent pas part aux délibérations.

Monsieur Eric TOURAIN, 2ème Adjoint au Maire prend la présidence. Monsieur le Maire Adjoint expose au conseil municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité la société NORDEX France propose d'édifier des éoliennes et passer des cables sur ou sous des terrains relevant du domaine communal.

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui louer et de lui mettre à disposition des terrains ou des voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Beauvais le
publication ou notification du

et



Le Maire,

Signature

COMMUNE
CORMEILLES

Délibération du conseil Municipal du 31 mars 2017

Suite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (cinq voix pour, une abstention Mme Judrin, une voix contre M. Desjardins),
- se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet en vue de l'élaboration de la demande d'autorisation unique.

- approuve le principe de l'implantation du projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de ses terrains à la société NORDEX France.
- autorise Monsieur Eric Tourain, deuxième Adjoint au Maire à signer les documents contractuels.

